

Section 4.—Réadaptation des anciens combattants

La Division du bien-être des anciens combattants du ministère des Affaires des anciens combattants est chargée de l'administration des prestations accessibles au personnel démobilisé des forces armées, subordonnement à la loi de la réadaptation des anciens combattants, de la loi sur les indemnités de service de guerre, et de la loi de 1951 sur les avantages destinés aux anciens combattants.

Le ministère aide les anciens combattants et les conseille pour tous les problèmes d'ordre social, par l'intermédiaire de la Section du service social de la Division du bien-être des anciens combattants. Cependant, le ministère ne double pas un service déjà accessible à l'ancien combattant, à titre de citoyen. Le rétablissement des femmes ex-militaires se poursuit parallèlement à celui des anciens combattants et aucun problème particulier n'a surgi à leur égard.

Indemnités de services de guerre.—Les sommes dépensées à titre d'indemnités, sous le régime de la loi des indemnités pour services de guerre, jusqu'au 31 mars 1952, sont indiquées au Tableau 1.

1.—Indemnités versées en vertu de la loi sur les indemnités de service de guerre, années terminées le 31 mars 1945-1952

Année et service	Marine	Armée	Aviation	Divers	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
1945—					
Forces.....	973,958	14,663,621	3,468,852	—	19,106,431
1945-1946—					
Forces.....	27,277,979	121,003,582	64,157,016	—	212,438,577
Pompiers canadiens.....	—	—	—	161,760	161,760
Services auxiliaires.....	180	58,646	36,116	—	94,942
1946-1947—					
Forces.....	17,666,529	170,658,329	32,949,430	—	221,374,288
Services auxiliaires.....	365	254,616	98,475	—	353,456
1947-1948—					
Forces.....	940,778	11,386,313	1,372,651	—	13,699,742
Services auxiliaires.....	—	315,046	Cr. 5,198	—	309,848
1948-1949—					
Forces.....	140,907	589,132	226,686	—	956,725
Services auxiliaires.....	—	35,563	—	—	35,563
1949-1950—					
Forces.....	37,595	133,117	168,582	—	339,294
Services auxiliaires.....	—	9,483	—	—	9,483
Hollande.....	—	—	—	91,737	91,737
1950-1951—					
Forces.....	21,318	76,348	344,717	—	442,383
1951-1952—					
Forces.....	9,708	128,058	124,366	—	262,132
Contingent spécial.....	1,340	18,208	—	—	19,548
Totaux.....	47,170,657	319,330,062	102,941,693	253,497	469,695,909

Crédits de réadaptation.—Jusqu'au 31 mars 1952, 963,395 comptes de crédits de réadaptation ont été ouverts, dont 718,890 ont ensuite été fermés sous bénéfice d'une autorisation permettant d'en utiliser tout le montant. Outre les \$278,356,263 autorisés pour les fins indiquées au tableau 2, quelque \$59,307,000 ont été défalqués pour le compte des anciens combattants qui ont opté pour une formation ou ont